

Procès-verbal de séance du 27 mai 2020

Le vingt-sept mai deux mille vingt à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de LAPERCHE, dûment convoqué le 20/05/2020, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du

NOMBRE	DE	MEMBRES
En	Présents	Qui ont pris
exercice		part aux
		délibérations
11	11	11

CGCT, s'est réuni le conseil municipal de LAPERCHE.

Présents : ARNAL Philippe – AUGIZEAU Laurent – BERNARDO ANDRADE Josette – BONTEMPS Jérôme – BOSSARD Mathieu - GUERN Mickaël – GUILBEAUD Ophélie – GUILLOT Jean-François – MARTINAUD Annick – MARTY Dominique et RAYNAL Christelle

Secrétaire de séance : GUERN Mickaël

La séance a été ouverte sous la présidence de GUILLOT Jacques, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leur fonction. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la transmission en direct des débats ne peut-être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos

1° objet : Election du maire et des adjoints (09/2020)

Election du maire :

La plus âgée des membres, MARTY Dominique prend la présidence et constate la validité du quorum. Le bureau de vote est constitué par BONTEMPS Jérôme et GUILLOT Jean-François. Après un appel à candidature, il est procédé au vote. Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- 11 bulletins dont 1 blanc = 10 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 6 voix

M. GUERN Mickaël a obtenu 10 voix.

M. GUERN Mickaël, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **maire** et a été immédiatement installé.

Election des adjoints :

Monsieur le maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum pour 11 conseillers. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de ne pas modifier le nombre des adjoints au maire de la commune qui est fixé à deux adjoints.

L'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants,

- 11 bulletins dont 1 blanc = 10 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 6 voix

M. ARNAL Philippe a obtenu 10 voix.

M. ARNAL Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **1°adjoint au maire**.

Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants,

- 11 bulletins dont 2 blancs = 9 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 6 voix

Mme MARTINAUD Annick a obtenu 9 voix.

Mme MARTINAUD Annick, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée **2^{ème} adjointe au maire**.

Conseiller communautaire :

Monsieur le maire informe l'assemblée : suivant l'article L.273-11 du code électoral, les conseillers communautaires des communes de moins de 1000 habitants sont pris automatiquement en suivant l'ordre du tableau du conseil municipal établi après l'élection du maire et des adjoints.

La commune ne disposant que d'un siège de conseiller communautaire, Mickaël GUERN sera donc conseiller communautaire.

Fonction	Qualité	Nom et prénom	Date naissance	Date élection	suffrages
Maire	M.	GUERN Mickaël	25/02/1986	27/05/2020	10
1° adjoint	M.	ARNAL Philippe	30/05/1971	27/05/2020	10
2° adjoint	Mme	MARTINAUD Annick	19/04/1958	27/05/2020	9
Conseiller	M.	AUGIZEAU Laurent	07/08/1970	15/03/2020	75
	M.	BOSSARD Mathieu	31/10/1985		73
	M.	BONTEMPS Jérôme	01/08/1974		68
	Mme	RAYNAL Christelle	04/05/1976		63
	Mme	MARTY Dominique	16/10/1956		62
	Mme	BERNARDO ANDRADE Josette	24/10/1958		62
	M.	GUILLOT Jean-François	07/01/1967		61
	Mme	GUILBEAUD Ophélie	24/04/1983		59



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 19h45mn.